



INSCRIPTIONS

Rentrée 2020

La Directrice recevra les familles pour les inscriptions :

le vendredi 7 février / le vendredi 14 février

de 9h à 12h et de 14h à 18h30

à l'école de Teurthéville-Hague.

ATTENTION

Il faut se rendre à la mairie de la commune où sera scolarisé son enfant (peu importe son lieu de résidence).

Ainsi, tous les nouveaux élèves :

- de **maternelle** et de **CP** doivent se rendre à la **mairie de Sideville**,
- de **CE1 jusqu'au CM2** à la **mairie de Teurthéville-Hague**.

Pièces à fournir à la mairie pour la pré-inscription:

- ✓ un justificatif de domicile
- ✓ le livret de famille

Pièces à fournir à la Directrice pour l'admission :

- ✓ le certificat d'inscription délivré par la mairie,
- ✓ le carnet de santé de l'enfant,
- ✓ une copie du jugement en cas de divorce ou de séparation,
- ✓ le certificat de radiation pour les élèves venant d'une autre école.